

TABLEAU COMPARATIF DES TEXTES AFGSU		
	Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes	Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence
	AFGSU1	
Public concerné	Personnels non professionnels de santé exerçant au sein d'un ES, d'une structure médico-sociale ou dans un cabinet libéral	Sont ajoutés : professionnels exerçant dans les maisons de santé et centres de santé
Objet	Identification d'une situation d'UV ou UP + réalisation des gestes adaptés	Est ajouté : participation à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle
Durée formation initiale	12h	14h
Durée revalidation	½ journée	1 journée (7h)
Objet revalidation	Actualisation connaissance gestes et soins d'urgence	Est ajouté : actualisation des connaissances sur les urgences collectives et les SSE
Délivrance attestation	Responsable du CESU	Sont ajoutés : responsable UFR médecine ou santé, école du Val de Grâce
Lien avec PSC1	0	L'AFGSU intègre les éléments de référentiel et de contenu du PSC1, et comprend donc la maîtrise des prises en charge en situation de sauveteur isolé. A ce jour, l'AFGSU1 ne donne pas une équivalence PSC1
Contenu	Annexe 1 Module UV : 6h - Identification danger immédiat et protection adaptée - Alerte SAMU ou n° interne UV de l'ES, transmission des infos, suivi des conseils - Identification inconscience, LVAS - Identification arrêt cardiaque, RCP de base avec DAE - Identification OVAS, gestes adéquats	Annexe 1 Module UV : 6h, sont ajoutés - Usage 18,17, 112, 114

	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêt hémorragie ext, règles d'hygiène et protection face à un risque infectieux <p>Module UP : 3h</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification signes de gravité malaise, trauma osseux ou cutané et gestes adéquats - Identification signes de gravité brûlure et action - Règles élémentaire d'hygiène - Alerte, transmission des observations, suivi des conseils <p>Module RC: 3h</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification danger, consignes de protection (alerte des populations, évènement exceptionnel dans l'ES) - Rôle dans le plan blanc ou bleu - Sensibilisation aux risques NRBC 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du garrot explicitement noté <p>Module UP : 4h30 sont ajoutés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transmission d'un bilan vital et circonstanciel <p>Module Urgences collectives et SSE : 3h30</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concept SSE, organisation ORSAN, articulation avec ORSEC - Intégration au plans de gestion SSE des ES ou EMS - Sensibilisation accueil afflux massif de blessés, technq de DC - Sensibilisation aux risques NRBC et premières mesures à mettre en œuvre - Identification danger, consignes de protection (alerte des populations, évènement exceptionnel dans l'ES) - Principes de prise en charge médico-psy, info des proches, annonce des décès <p>Adaptation du module en fonction de la profession et du mode d'exercice professionnel</p>
--	--	---

Centres d'Enseignement des Soins d'Urgence

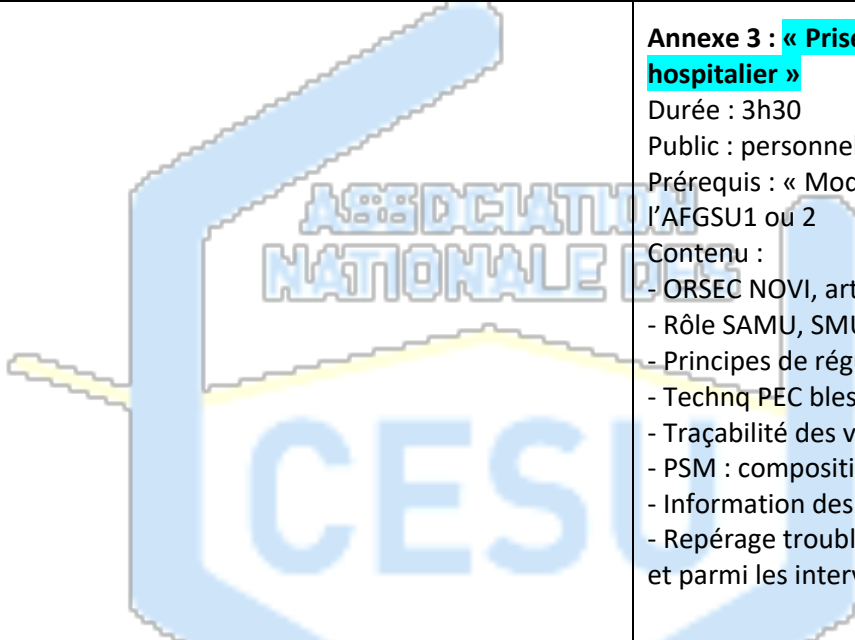
AFGSU2		
Public concerné :	Professionnels exerçant une profession santé inscrite à la partie IV du CSP Etudiants inscrits dans une université, une école, un institut préparant une de ces diplômes Titulaire diplôme d'aide médico-psychologique	Sont ajoutés les personnes titulaires d'un diplôme ou en cours de formation <ul style="list-style-type: none"> - d' AMP - d'accompagnants éducatif et social - d'ARM - d'assistants médicaux - de préleveurs sanguins - d'auxiliaires ambulanciers
Objet	Identification d'une situation d'urgence à caractère médicale et prise en charge seul ou en équipe en attendant l'arrivée de l'équipe médicale	Identification d'une situation d'urgence à caractère médical et sa prise en charge, seul ou en équipe, y compris le guidage à distance pour la réalisation des gestes d'urgence, dans l'attente de l'arrivée de l'équipe médicale spécialisée + La participation à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle
Revalidation	½ journée actualisation UV ½ journée actualisation en lien avec l'actualité scientifique	3h30: actualisation GSU 3h30: actualisation en lien avec l'actualité scientifique en MU, l'actualité sanitaire, des urgences collectives et des situations sanitaires exceptionnelles
Délivrance	Responsable du CESU	Sont ajoutés responsable UFR médecine ou santé, école du Val de Grâce
Lien avec PSC1		L'AFGSU intègre les éléments de référentiel et de contenu du PSC1, et comprend donc la maîtrise des prises en charge en situation de sauveteur isolé. A ce jour, l'AFGSU2 ne donne pas une équivalence PSC1

Contenu		
	<p>Annexe 2</p> <p>Module UV : 10h</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification danger immédiat et protection adaptée - Alerte SAMU ou n° interne UV de l'ES, transmission des infos, suivi des conseils - Identification inconscience, LVAS - Identification OVAS, gestes adéquats - Arrêt hémorragie ext, règles d'hygiène et protection face à un risque infectieux - Identification arrêt cardiaque, RCP avec matériel - Surveillance non invasive des paramètres vitaux - Maintenance et matériovigilance des matériels d'urgence <p>Module UP : 7h</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification signes de gravité malaise, trauma osseux ou cutané et gestes adéquats - Identification signes de gravité brûlure et action - Règles élémentaire d'hygiène - Alerte, transmission des observations, suivi des conseils - Prise en charge adaptée d'un traumatisme (matériel immobilisation, retrait casque) - Relevage, brancardage - Prise en charge mère et enfant face à un accouchement inopiné - Règle de protection face à un risque infectieux 	<p>Annexe 2</p> <p>Module UV : 10h30, sont ajoutés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Usage 18,17, 112, 114 - Pour chaque thème traité : initier les soins d'urgence - Transmission d'un bilan vital et circonstanciel à l'équipe de renfort - Mettre en œuvre l'oxygénothérapie si besoin <p>Module UP : 7h</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification signes de gravité d'un malaise, notamment AVC, douleur thoracq, risque de sepsis, hypoglycémie et de mettre en œuvre les soins d'urgence adaptés au regard de ses compétences acquises par ailleurs - Identifier les signes de gravité d'un traumatisme osseux ou cutané et prendre les mesures adaptées pour la PEC du patient (immobilisation, relevage, brancardage)

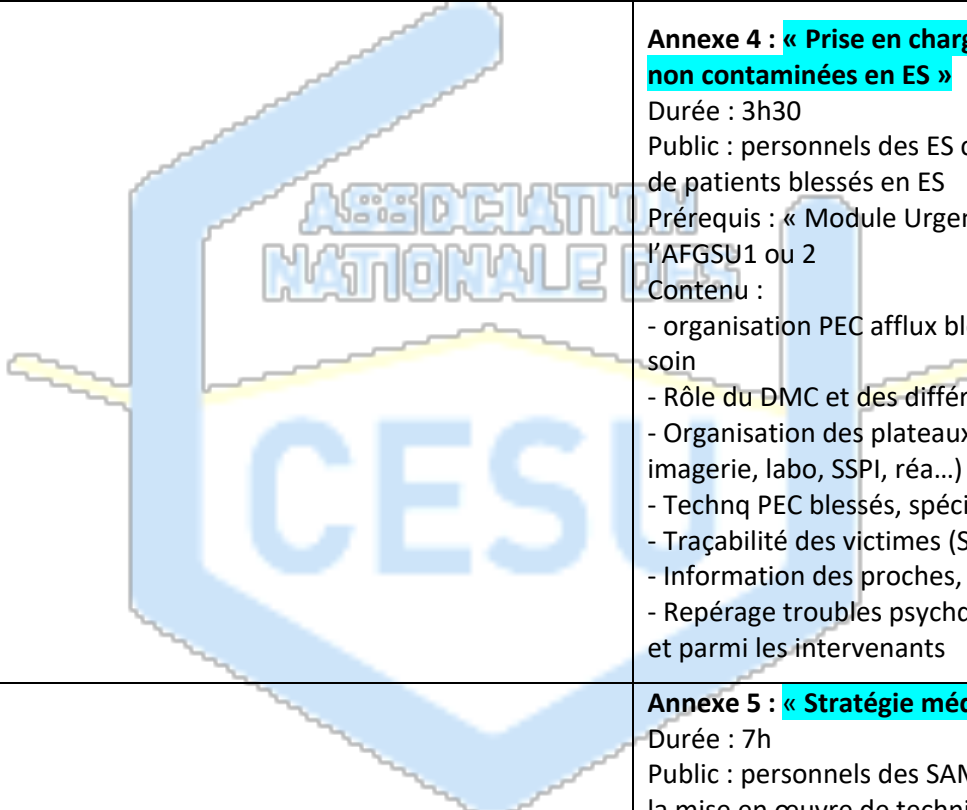
	<p>Module RC: 4h</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification danger, consignes de protection (alerte des populations, évènement exceptionnel dans l'ES) - Participation mise en œuvre ORSAN - Intégration à la mise en œuvre des plans de secours, plan blanc, plan bleu - Sensibilisation aux risques NRBC 	<p>Module « Urgences collectives et SSE » : 3h30</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concept SSE, organisation ORSAN, articulation avec ORSEC - Intégration au plans de gestion SSE des ES ou EMS - Sensibilisation accueil afflux massif de blessés, technq de DC - Sensibilisation aux risques NRBC et premières mesures à mettre en œuvre - Identification danger, consignes de protection (alerte des populations, évènement exceptionnel dans l'ES) - Principes de prise en charge médico-psy, info des proches, annonce des décès <p>Adaptation du module en fonction de la profession et du mode d'exercice professionnel</p>
AFGSU spécialisée :		
Public concerné	Professionnels de santé et personnels ayant vocation à intervenir en cas de SSE dans les établissements de santé et les établissements médico-sociaux	Professionnels de santé et personnels ayant vocation à intervenir en cas d'urgence collective et de SSE dans le cadre du dispositif ORSAN
Taille groupe	Groupes de 10 à 12 personnes	Groupes dont la taille doit permettre l'utilisation de méthodes de pédagogie active
Délivrance attestation	Responsable CESU	Sont ajoutés responsable UFR médecine ou santé, école du Val de Grâce
Validité attestation	4 ans	Validité de chaque module : 1 an
Prorogation attestation	Formation ½ j Peut prendre la forme d'un exercice ou entraînement Mod 2 et 3 : entraînement annuel (port tenues ou chaîne décontamination)	Actualisation annuelle Peut prendre la forme d'exercices ou d'entraînements associant un rappel théorique

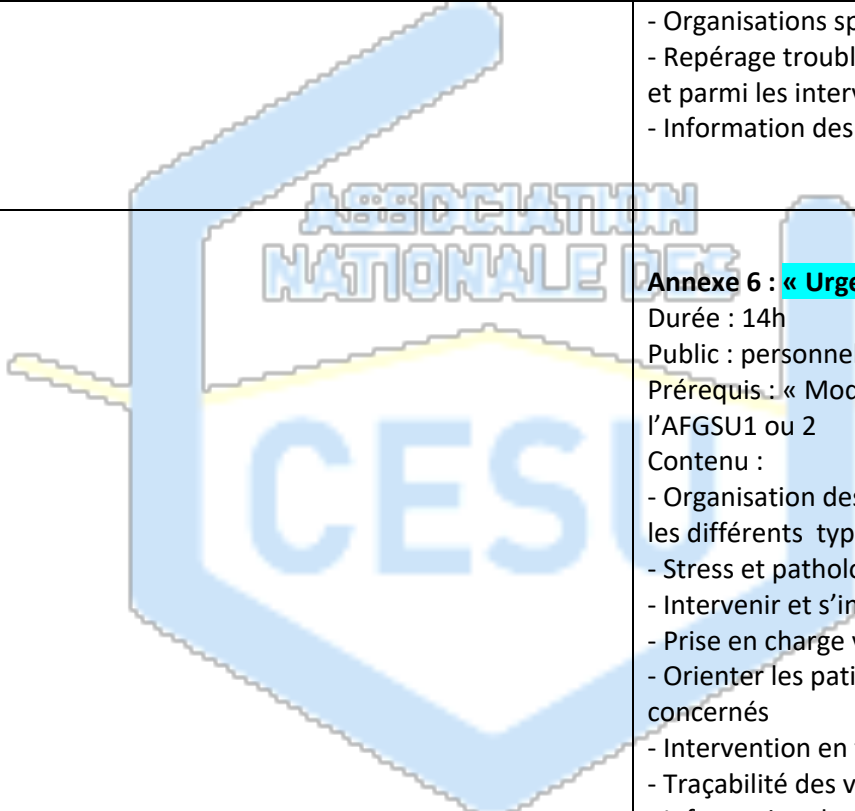
		La participation à un exercice ou entraînement permet de revalidation d'1 ou le cas échéant de plusieurs modules.
Attestations délivrées antérieurement au nouvel arrêté		Validité 4 ans après leur obtention
Modules	<p>3 modules :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3h : principes d'organisation sanitaire en SSE - 7h : moyens de protection individuels et collectifs - 7h : décontamination hospitalière 	<p>9 modules complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3,5h : prise en charge d'une urgence collective en pré hospitalier - 3,5h : accueil massif de victimes non contaminées en établissement de santé» - 7h : stratégie médicale de damage control - 14h : prise en charge des urgences médico-psychologiques - 7h : décontamination hospitalière d'urgence et moyens de protection individuelle ou collective nucléaire, radiologique et chimique» - 7h : décontamination hospitalière approfondie - 7h : prise en charge d'un patient victime d'un agent nucléaire, radiologique ou chimique - 3,5h : prise en charge des patients suspects d'infection liée à un risque épidémique et biologique et protection de la collectivité en établissement de santé» - 7h : prise en charge des patients suspects d'infection liée à un risque épidémique et biologique et protection de la collectivité en établissement de santé de référence.
Contenu des modules	Module 1 « principes d'organisation sanitaire en SSE »- 3h	Module « Urgences collectives et SSE » des AFGSU1 et 2 (annexe 1 et 2)- 3h30 = prérequis aux modules d'AFGSU spé

Centres d'Enseignement des Soins d'Urgence

		<p>Annexe 3 : « Prise en charge d'une urgence collective en pré hospitalier »</p> <p>Durée : 3h30</p> <p>Public : personnels des SAMU, SMUR ou concourant à l'AMU</p> <p>Prérequis : « Module Urgences collectives et SSE » de l'AFGSU1 ou 2</p> <p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ORSEC NOVI, articulation ORSAN - Rôle SAMU, SMUR, CUMP, ARS dans l'ORSEC NOVI - Principes de régulation médicale des urgences collectives - Technq PEC blessés, spécificités pédiatrq - Traçabilité des victimes (SINUS/SIVIC), identitovigilance - PSM : composition et déploiement - Information des proches, annonce des décès - Repérage troubles psychq post-traumatiques chez les blessés et parmi les intervenants
--	---	---

Centres d'Enseignement des Soins d'Urgence

		<p>Annexe 4 : « Prise en charge d'un afflux massif de victimes non contaminées en ES »</p> <p>Durée : 3h30</p> <p>Public : personnels des ES chargés d'assurer la PEC d'un afflux de patients blessés en ES</p> <p>Prérequis : « Module Urgences collectives et SSE » de l'AFGSU1 ou 2</p> <p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation PEC afflux blessés en ES : triage et parcours de soin - Rôle du DMC et des différents intervenants - Organisation des plateaux techniques (urgences, BO, imagerie, labo, SSPI, réa...) - Technq PEC blessés, spécificités pédiatrq - Traçabilité des victimes (SINUS/SIVIC), identitovigilance - Information des proches, annonce des décès - Repérage troubles psychq post-traumatiques chez les blessés et parmi les intervenants
	<p>Centres d'Enseignement des Soins d'Urgence</p>	<p>Annexe 5 : « Stratégie médicale de damage control »</p> <p>Durée : 7h</p> <p>Public : personnels des SAMU, SMUR et ES, chargés d'assurer la mise en œuvre de technique de DC</p> <p>Prérequis : « Module Urgences collectives et SSE » de l'AFGSU1 ou 2</p> <p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Principe de triage et PEC des blessés en préH et en intraH - Différentes phases du DC dans le parcours de soin - Indications et technq de DC en fonction de la spécialité de chaque intervenant - Contraintes sécuritaires et conséquences sur l'organisation des secours - Traçabilité des victimes (SINUS/SIVIC), identitovigilance

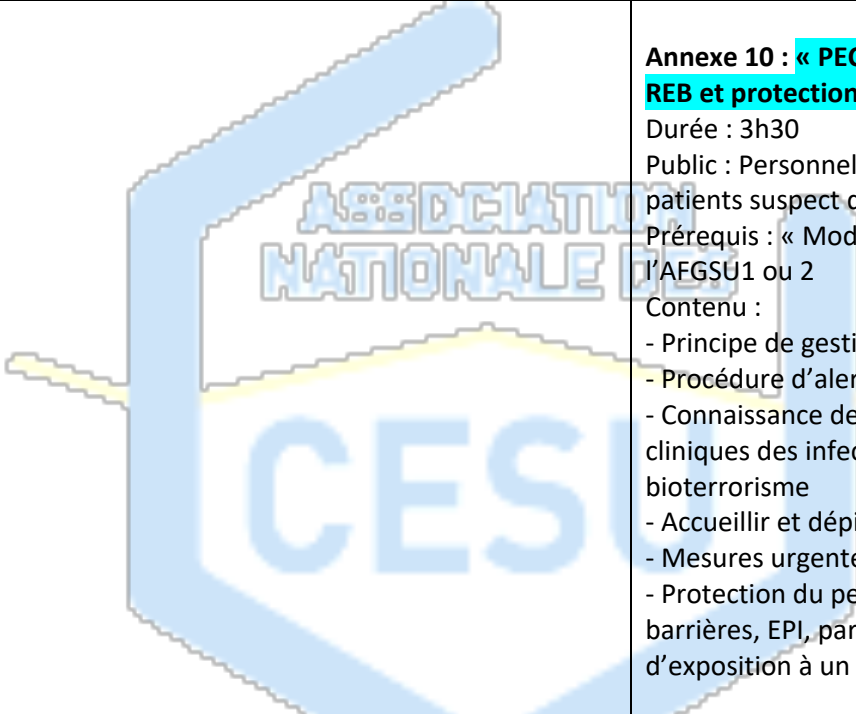
		<ul style="list-style-type: none"> - Organisations spécifq des plateaux techniques d'accueil - Repérage troubles psychq post-traumatiques chez les blessés et parmi les intervenants - Information des proches, annonce des décès
		<p>Annexe 6 : « Urgences médico-psychologiques »</p> <p>Durée : 14h</p> <p>Public : personnels des CUMP</p> <p>Prérequis : « Module Urgences collectives et SSE » de l'AFGSU1 ou 2</p> <p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation des secours, de l'AMU et réponse à l'UMP dans les différents types d'évènements - Stress et pathologie psycho-traumatq - Intervenir et s'intégrer dans le dispositif d'UMP - Prise en charge victimes, familles, proches - Orienter les patients en lien avec les professionnels concernés - Intervention en fonction de la spécificité du risque (rq NRBC) - Traçabilité des victimes (SINUS/SIVIC), identitovigilance - Information des proches, annonce des décès

Centres d'Enseignement des Soins d'Urgence

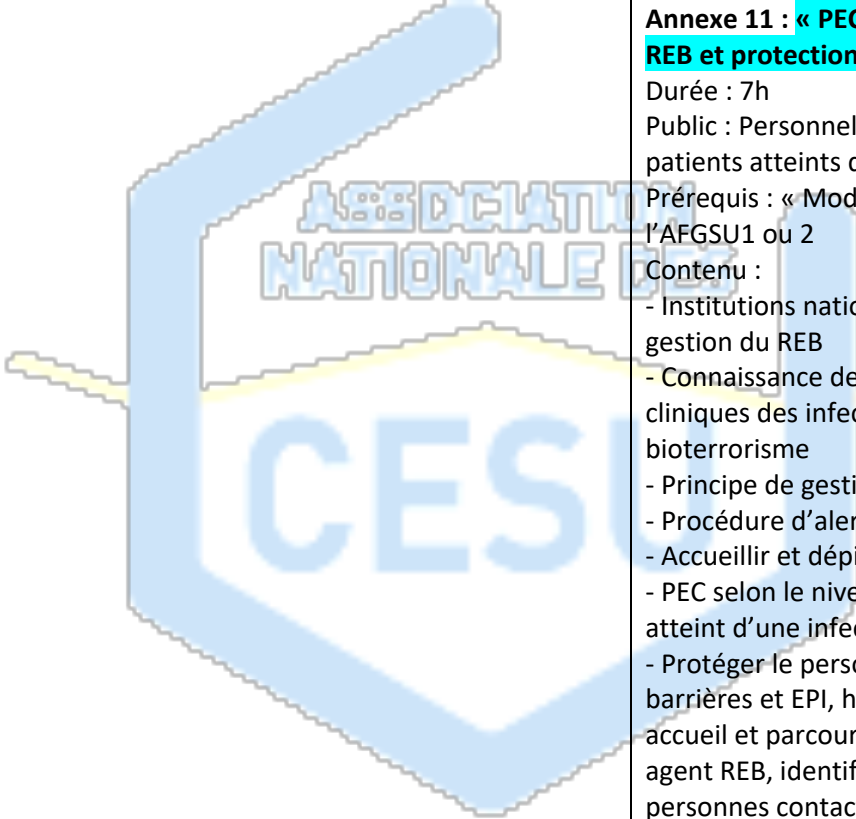
	<p>Module 2 « moyens de protection individuels et collectifs »</p> <p>Durée : 7h</p> <p>Public : professionnels de santé et personnels des ES destinés à accueillir et/ou prendre en charge des victimes potentiellement contaminées</p>	<p>Annexe 7 : « décontamination hospitalière d'urgence et moyens de protection individuels et collectifs NRC »</p> <p>Durée : 7h</p> <p>Public : personnels des ES chargés d'accueillir et/ou de prendre en charge des victimes potentiellement contaminées</p> <p>Prérequis : « Module Urgences collectives et SSE » de l'AFGSU1 ou 2</p> <p>Contenu : sont ajoutés par rapport à l'ancien module 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil et PEC de patients potentiellement contaminés avec EPI - Risques d'intoxication liés aux contaminations NRC pour les victimes et les personnels - Procédures de décontamination d'urgence - Maitrise des équipements de protection individuels et collectifs en fonction du risque et du niveau capacitaire de l'ES - Règles pour éviter les transferts de contamination et délivrance des soins médicaux appropriés - Contraintes logistiques et physiologiques liées au port des EPI
	<p>Module 3 : « décontamination hospitalière »</p> <p>Durée : 7h</p> <p>Public : professionnels de santé des ES chargés d'assurer la mise en œuvre d'une UDH</p> <p>Prérequis : module 2</p>	<p>Annexe 8 : « Décontamination hospitalière approfondie »</p> <p>Durée : 7h</p> <p>Public : personnels des ES participant à la mise en œuvre d'une unité de décontamination approfondie hospitalière</p> <p>Prérequis : module « décontamination hospitalière d'urgence et moyens de protection individuels et collectifs NRC »</p> <p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Principes et indications de la décontamination approfondie - Différentes phases d'une déconta approfondie, moyens, fonctions et tâches des différents personnels soignants et logistiques de l'unité de déconta - Mise en œuvre d'une unité de déconta

		<ul style="list-style-type: none"> - Intervention en cas de malaise d'un personnel pendant la déconta - Organiser la rotation des personnels et la déconta des personnels et assurer leur traçabilité - Modalités d'élimination et/ou décontamination des objets ou déchets potentiellement contaminés
		<p>Annexe 9 : « prise en charge des patients victimes d'agents Nucléaire, Radiologique, Chimique »</p> <p>Durée : 7h</p> <p>Public : Personnels des SAMU/SMUR, SAU, et autres structures de soins des ES chargés d'assurer la PEC des patients victimes d'agents NRC</p> <p>Prérequis : Module « décontamination hospitalière d'urgence et moyens de protection individuels et collectifs NRC »</p> <p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier un risque NRC à la régulation ou à l'accueil - Mesures de protection individuelle et collective - Principe de PEC en préhospitalier et en intrahospitalier, ttt des intoxic NRC - Principe de déconta d'urgence et indications de déconta approfondie - Triage, PEC des patients en UV, mesures de déconta en EPI - Indication et administration des antidotes des PSM

Centres d'Enseignement des Soins d'Urgence

		<p>Annexe 10 : « PEC des patients suspects d'infection liée à un REB et protection de la collectivité en ES »</p> <p>Durée : 3h30</p> <p>Public : Personnels des ES chargés d'assurer la PEC des patients suspect d'infection liée à un REB</p> <p>Prérequis : « Module Urgences collectives et SSE » de l'AFGSU1 ou 2</p> <p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Principe de gestion du REB, organisation de la PEC en ES - Procédure d'alerte de l'ES pour le REB - Connaissance des bases épidémiologiques actualisées et cliniques des infections liées à un REB, lié notamment au bioterrorisme - Accueillir et dépister les patients suspects - Mesures urgentes pour la PEC du patient - Protection du personnel et de la structure de soin : mesures barrières, EPI, parcours de soins, déchets de soins, CAT en cas d'exposition à un agent REB, personnes contacts
--	---	--

Centres d'Enseignement des Soins d'Urgence

		<p>Annexe 11 : « PEC des patients atteints d'infection liée à un REB et protection de la collectivité en ESR »</p> <p>Durée : 7h</p> <p>Public : Personnels des ESR, chargés d'assurer la PEC des patients atteints d'infection liée à un REB</p> <p>Prérequis : « Module Urgences collectives et SSE » de l'AFGSU1 ou 2</p> <p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Institutions nationales et internationales impliquées dans la gestion du REB - Connaissance des bases épidémiologiques actualisées et cliniques des infections liées à un REB, lié notamment au bioterrorisme - Principe de gestion du REB, organisation de la PEC en ESR - Procédure d'alerte de l'ES pour le REB - Accueillir et dépister les patients suspects - PEC selon le niveau de risque de transmission d'un patient atteint d'une infection lié à un REB - Protéger le personnel de la structure de soins : mesures barrières et EPI, habillage-déshabillage et travail en EPI, accueil et parcours de soins, CAT en cas d'exposition à un agent REB, identification suivi et mesures d'isolement des personnes contact, prise en charge des décédés, information des proches, annonce des décès.
--	---	---

Centres d'Enseignement des Soins d'Urgence